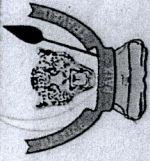


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



**AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS**
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 053/2024

A L'ETABLISSEMENT AGRIZEX.

Après avoir reçu le contrat du marché n° G.G 0C1/FX/BUR-SECT/BUK/CGPMP3/Ets AGRIZEX/HKAT/2020, conclu avec le Secteur de Bukanda a Kikanda/Province du Haut-Katanga, pour un montant total hors taxe de dollars américains soixante-quatre mille sept cent septante-huit, quarante-cinq centimes (USD 64 778,45) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains quatre cent cinquante-trois, quarante-cinq centimes (USD 453,45), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 01/04/2024.

Directeur Administratif et Financier ai

Sceau de l'Etablissement

Directeur Général
Benoit Kalikata Glembe